

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations
20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Finances – Affectation des résultats 2024 – Budget GENERAL

N°20250211-02

Rapporteur : Mme le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que le compte financier unique du budget général doit être voté avant l'affectation des résultats ;

CONSIDERANT que le compte financier de la commune de Guillestre pour l'exercice 2024 a été arrêté ;

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°20250211-01 relative à l'adoption du CFU 2024 pour le budget principal et les budgets annexes ;

VU le Budget Primitif et les décisions modificatives du budget Général de l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la Commission Finances du 28 janvier 2025 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 13 et 20 janvier 2025.

Le Conseil municipal, après l'approbation du compte financier unique 2024 du budget général de la commune, constate les résultats budgétaires suivants :

BUDGET GENERAL	Résultat de clôture 2023 (hors RAR 2023)	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de L'exercice 2024 (hors 001)	Solde des restes à réaliser 2024	Résultat de clôture 2024 (hors RAR)
INVESTISSEMENT	-560 224.57 €	X	805 985.13 €	-227 126.13 €	245 760.56 €
FONCTIONNEMENT	1 376 481.83 €	1 065 769.32 €	969 112.02 €	X	1 279 824.53 €

- La section d'investissement (hors RAR) de l'année 2024 présente un excédent de **245 760.56 €** ;
- La section de fonctionnement de l'année 2024 présente un excédent de **1 279 824.53 €** ;
- Le résultat de clôture de la section d'investissement (tenant compte des RAR) est positif, il n'est donc pas nécessaire de combler un déficit avec un excédent de fonctionnement au compte 1068 ;
- Cependant une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à savoir la somme de **639 912.27€, soit 50% de l'excédent**, sera transférée à la section d'investissement (compte 1068) pour financer une partie des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 de la commune de Guillestre ;
- **PREND ACTE** de la parfaite concordance du Compte financier unique du Comptable Public qui a fait l'objet d'une précédente délibération lors de la présente séance ;
- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de **639 912.27 €** ;
- **DECIDE** qu'un excédent de **639 912.27 €** sera reporté au compte 002 en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) ;
- **DECIDE** qu'un excédent de **245 760.56 €** sera reporté au compte 001 en investissement (excédent d'investissement reporté) ;
- **INTEGRE** les résultats ci-dessus au budget primitif général 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 13 février 2025

Publié le : 13 février 2025